

Lectoure, le 27 SEP. 2023

Madame, Monsieur,

La Foire de la Saint-Martin aura lieu cette année du vendredi 10 au dimanche 12 novembre 2023.

Afin de faciliter son organisation, je vous adresse ci-joint un bulletin d'inscription que je vous saurai gré de bien vouloir me retourner, dûment complété et signé avant le 27 octobre prochain, si vous souhaitez bien entendu, participer à la **BRADERIE** qui se tiendra le samedi 11 et le dimanche 12 novembre, dans la rue Nationale.

Vous voudrez bien accompagner ce document :

- du chèque correspondant au nombre de mètres linéaires que vous occuperez,
- votre carte de Commerçant non sédentaire
- l'extrait K bis
- votre Assurance Responsabilité Civile.

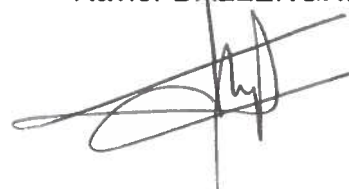
Mes Services (05.62.68.55.12 ou 06.76.65.81.74) se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Vous remerciant par avance de votre participation à cette manifestation et dans l'attente de vous accueillir à Lectoure,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Xavier BALLENGHIEN



HÔTEL DE VILLE

Place du Général de Gaulle – 32700 LECTOURE – Tél : 05.62.68.70.22 – Fax : 05.62.68.91.60 – email : contact@mairie-lectoure.fr – Site : www.lectoure.fr

REGLEMENT DE LA BRADERIE
DE LA FOIRE DE LA SAINT-MARTIN
11 et 12 NOVEMBRE 2023

1 – La réservation d'un emplacement est **obligatoire**. Il vous appartient de retourner le bulletin d'inscription, accompagné des pièces demandées et du paiement correspondant.

2 – Une place numérotée est prioritairement attribuée par le placier de la ville aux commerçants non sédentaires qui se sont préalablement acquittés du montant des droits de place correspondant.

3 – Heures d'arrivée :

Pour les commerçants qui ont réservé et payé leur emplacement : 6 H 30 et au plus tard 8 H 00. Au-delà de 8 H 00, les places sont distribuées pour **la journée**.

4 – Il est formellement interdit de changer d'emplacement **sans autorisation expresse du placier** qui traitera **les** demandes après avoir procédé au placement des autres commerçants non sédentaires s'étant acquittés préalablement du montant des droits de place correspondant.

5 – Les commerçants non sédentaires qui ne se sont pas préalablement acquittés du montant des droits de place, seront installés par le Placier, en fonction des places disponibles.

Ils devront présenter les pièces justificatives de leur activité, conformément à la réglementation en vigueur.

En aucun cas, ils ne pourront se prévaloir d'un quelconque droit sur la place occupée la veille.

6 – Les personnes qui annulent leurs réservations seront remboursées en cas de maladie ou d'hospitalisation (joindre obligatoirement un certificat médical avec la lettre de demande de remboursement). Le mauvais temps n'est pas un motif d'annulation. Ainsi, en cas de pluie, aucun remboursement ne sera effectué.

7 – Il est formellement interdit pour des raisons de sécurité, d'empiéter sur la chaussée au-delà de 2,50 m. **Un passage de 3 m devra être laissé devant chaque stand** pour permettre l'accès des secours en cas d'intervention. En cas de non-respect de ces distances, les commerçants devront replier leur stand.

8 – La Mairie, organisatrice de la braderie, se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou d'accident de toute nature pouvant survenir sur les emplacements attribués.

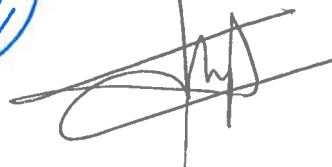
9 – Pour des raisons de sécurité, tout mouvement de véhicules est formellement interdit sur le site de la Braderie, **avant 19 H 00.**

Je vous demande de bien vouloir vous conformer **strictement** à ces dispositions qui garantissent le bon déroulement de cette manifestation et la sécurité du public.



Le Maire,

Xavier BALLENGHIEN



HÔTEL DE VILLE

Place du Général de Gaulle – 32700 LECTOURE – Tél : 05.62.68.70.22 – Fax : 05.62.68.91.60 – email : contact@mairie-lectoure.fr – Site : www.lectoure.fr



BRADERIE DE LA FOIRE DE LA SAINT MARTIN

SAMEDI 11 et DIMANCHE 12 NOVEMBRE 2023

MAIRIE DE LECTOURE
Place du Général de Gaulle - 32700 LECTOURE
Tél 05.62.68.55.12 ou 55.17 – Fax : 05.62.68.91.60
Mail : culture@mairie-lectoure.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner avant le 27 octobre 2023, complété et signé

M. ou Mme

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Tél. :/...../...../...../..... Mail :@.....

Eventuellement, nom du responsable du stand :
.....

Avez-vous déjà participé à la braderie ? oui non

Si oui, quel emplacement occupiez-vous la fois précédente : N°

EXPOSERA dans la CATEGORIE SUIVANTE :

Marchand ambulant	Démonstrateur	« Posticheur »	Autre:.....

(cochez la case vous concernant)

Détail des produits ou articles proposés à la vente (tous les articles non précisés ci-dessous ne pourront pas être mis en vente) :

.....
.....

Occupation du domaine public – Commerçants non sédentaires

Montant du mètre linéaire par jour :	Nombre de mètres linéaires sollicités par jour :	Sam 11 *	Dim 12 *	Montant à payer : (4,40 € X (nombre de ml) X (nombre de jours) = €
4,40 €				

* Cochez les jours de présence

Après avoir pris connaissance du règlement de la Braderie, je déclare m'engager à prendre part à cette manifestation et à me conformer aux clauses et conditions de ce règlement. Ci-joint, un chèque de.....€, établi à l'ordre du « TRESOR PUBLIC » correspondant au montant des droits de place.

Signature :

HÔTEL DE VILLE

Place du Général de Gaulle – 32700 LECTOURE – Tél : 05.62.68.70.22 – Fax : 05.62.68.91.60 – email : contact@mairie-lectoure.fr – Site : www.lectoure.fr

